

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle des lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin, situé au 2235, route Édouard-VII, le 16 octobre 2023, à 18 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présentes: Madame la conseillère Gabrielle Garand
 Madame la conseillère Émilie St-Onge
 Madame la conseillère Sylvie Messier

Sont absents: Madame la conseillère Nancy Pouliot
 Monsieur le conseiller Alain Fontaine
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents: Monsieur Martin Lelièvre, directeur général
 Me Stéphanie Dulude, greffière adjointe

Le maire ouvre la séance à 18 h 05.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 16 octobre 2023, 18 h**

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 EAU ET PROJETS

2.1 Octroi de contrat - Construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées (Lot 2) - Appel d'offres public GEN-2023-10

2.2 Octroi de contrat - Reconstruction des infrastructures de drainage, de voirie et d'éclairage des rues Bernard, Lucien et Deneault, entre la route Édouard-VII et la rue Benoît - Appel d'offres public GEN-2023-14

2.3 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration (Lot 2) - Appel d'offres public GEN-2023-27

PÉRIODE DE QUESTIONS

3 LEVÉE DE LA SÉANCE

3.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

23-10-312 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

EAU ET PROJETS

23-10-313 Octroi de contrat - Construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées (Lot 2) - Appel d'offres public GEN-2023-10

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées (Lot 2);

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	Montant corrigé (taxes incluses)	Conformité
Tisseur inc.	36 240 169,79 \$		Conforme
Construction Deric inc.	36 442 024,71 \$		Conforme
Coffrage Alliance Ltée	37 980 657,75 \$	37 791 132,75 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées (Lot 2) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Tisseur inc., aux prix forfaitaires et unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2023-10 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 36 240 169,79 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 444 décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux, lequel a été modifié par le règlement numéro 444-01 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 62 510 000 \$.

23-10-314 Octroi de contrat - Reconstruction des infrastructures de drainage, de voirie et d'éclairage des rues Bernard, Lucien et Deneault, entre la route Édouard-VII et la rue Benoît - Appel d'offres public GEN-2023-14

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la reconstruction des infrastructures de drainage, de voirie et d'éclairage des rues Bernard, Lucien et Deneault, entre la route Édouard-VII et la rue Benoît ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	Montant corrigé (taxes incluses)	Conformité
Excavation Jonda inc.	6 224 700,51 \$		Conforme
175784 Canada inc. (Bricon)	6 398 893,38 \$		Conforme
Les Entreprises Michaudville inc.	6 588 000,00 \$		Conforme
Groupe MPotvin	6 633 286,11 \$	6 640 619,91 \$	Conforme
Excavation Civilpro inc.	6 760 000,00 \$	6 766 900,80 \$	Conforme
Eurovia Québec Construction inc.	6 974 152,53 \$		Conforme
CBC2010 inc.	6 965 000,00 \$	6 986 155,40 \$	Conforme
Ali Excavation inc.	7 431 974,80 \$		Conforme
MSA Infrastructures inc.	7 474 084,74 \$	7 474 412,36 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la reconstruction des infrastructures de drainage, de voirie et d'éclairage des rues Bernard, Lucien et Deneault, entre la route Édouard-VII et la rue Benoît, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Jonda inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2023-14 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 6 224 700,51 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Une aide financière de l'ordre de 2 337 981 \$ a été consentie à la Ville par le ministère du Transport et de la Mobilité durable dans le cadre du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale. La différence sera financée par le règlement numéro 450 décrétant une dépense et un emprunt de 6 759 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de drainage, de voirie et d'éclairage sur les rues Bernard, Lucien et Deneault, entre la route Édouard-VII et la rue Benoît, ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-407-00-711.

23-10-315 Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration (Lot 2) - Appel d'offres public GEN-2023-27

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumission pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration (Lot 2);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	Conformité
Groupe ABS inc.	49 999,99\$	Conforme
Solmatech inc.	46 598,22\$	Conforme
FNX-INNOV inc.	51 120,59\$	Conforme

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoit un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de cent (100) points, et qu'après analyse par le comité de sélection, les soumissionnaires ont obtenu le pointage et le rang suivants :

Soumissionnaires	Pointage qualitatif	Pointage prix	Pointage total	Rang
Groupe ABS inc.	65	19,69	84,69	1
Solmatech inc.	65	18,93	83,93	2
FNX-INNOV inc.	45	19,24	64,24	3

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à Groupe ABS inc. pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration (Lot 2), aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, soit 49 999,99 \$, taxes incluses, le tout aux conditions stipulées au document d'appel d'offres numéro GEN-2023-27 et à la soumission retenue.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 444 décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux, lequel a été modifié par le règlement numéro 444-01 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 62 510 000 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seule personne autre que celles mentionnées au début du procès-verbal a assisté à la séance de conseil. Monsieur Marin invite le citoyen présent à la période de questions. La période de questions débute à 18 h 16. Aucune question ne fut posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

23-10-316 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 18 h 16.

(s) Christian Marin

(s) Stéphanie Dulude

M. Christian Marin, maire

Me Stéphanie Dulude, greffière adjointe